

Faculté de philosophie et lettres



Mineure en études néerlandaises

Objectifs

Initier à l'étude de la langue, de la culture et de la littérature néerlandaises. En termes d'acquisition de compétences, le programme de la mineure vise à développer une compétence de communication (voir la partie obligatoire du programme) et en fonction des choix personnels de l'étudiant, des compétences linguistiques, littéraires et/ou culturelles au sens large.

Conditions et critères d'accès

La mineure en études néerlandaises est accessible aux étudiants inscrits aux baccalauréats en "langues et littératures" (modernes ou anciennes ou mixtes). Les étudiants intéressés par cette mineure doivent être dûment motivés et disposer d'une certaine connaissance (et compétence) de départ.

L'accès à la mineure suppose en effet un acquis minimal défini par le Conseil de l'Europe sous le label "A2" ou encore "Basic user" (cf. "Common European Framework of Reference for Languages : Learning, teaching, Assessment", Council of Europe, CUP, 2001). Cet acquis **minimal** devrait - en théorie - être garanti si on a suivi avec fruit l'apprentissage de cette langue en humanités pendant quatre années à raison de deux heures par semaine au moins.

Formations accessibles au terme de la mineure

- Accès direct au master en langues et littératures modernes (LLM), orientation germanique :

(i) - L'accès au master en LLM, orientation germanique, est bien évidemment garanti 'automatiquement' pour tout titulaire d'un baccalauréat en LLM, orientation germanique. Cependant, en fonction de la mineure choisie (en l'occurrence une troisième langue germanique), le bachelier en LLM, orientation germanique pourra librement choisir quelles deux langues germaniques feront partie de son programme de master.

(ii) - Le bachelier en LLM (orientation générale, combinant une langue germanique + une autre langue moderne) qui choisit une mineure en études anglaises, allemandes ou néerlandaises pourra aussi, sans complément, s'inscrire directement dans l'orientation germanique du master et poursuivre l'étude des deux langues germaniques étudiées dans son baccalauréat (majeure + mineure).

Il n'y a aucune autre possibilité automatique de s'inscrire au master LLM, orientation GERM.

- Accès direct au master en langues et littératures modernes, orientation générale (via une mineure en études allemandes ou néerlandaises) :

L'accès direct au master en LLM, orientation générale, est possible pour un bachelier en langues et littératures françaises et romanes, moyennant une mineure en études allemandes ou néerlandaises; de même, l'accès au master en LLM, orientation générale, est aussi possible - dans les mêmes conditions - pour un bachelier titulaire d'un diplôme de baccalauréat en langues et littératures modernes et anciennes (en combinant dans le master le français et la langue germanique suivie dans la mineure).

Structure détaillée

Première année de la mineure (15 crédits)

Socle obligatoire (15 crédits) :

<u>FLTR1730</u>	Langue néerlandaise[30h+30h] (5 crédits)	Philippe Hiligsmann
<u>GERM1131</u>	Compétence audio-orale de la langue néerlandaise : compréhension à l'audition et expression orale[15h+15h] (3,5 crédits)	Pierre Godin

Cours accompagné de 15h d'exercices oraux interactifs et de 15h d'exercices en laboratoire (organisés en séries), le total des "heures de contact" s'élève donc à 60h pour les étudiants.

<u>GERM1132</u>	Compétence écrite de la langue néerlandaise: compréhension à la lecture et expression écrite[15h+15h] (3,5 crédits)	Jean-Pierre Colson
-----------------	--	--------------------

Cours accompagné de productions écrites corrigées de façon individuelle.

<u>GERM1133</u>	Grammaire de base de la langue néerlandaise[30h+15h] (3 crédits)	Pierre Godin
-----------------	--	--------------

Seconde année de la mineure (15 crédits)

Options :

15 crédits au choix parmi les cours de néerlandais du programme de baccalauréat : cours de compétence audio-orale et écrite,

de civilisation, de littérature ou de linguistique.

On conseillera aux étudiants qui comptent utiliser leur mineure pour réorienter le choix des langues du master (voir infra : formations accessibles au terme des mineures) de choisir les cours de la 2e année de la mineure en fonction de la finalité qu'ils donneront à leur master.

Informations pratiques

Responsable académique : Ph. Hiligsmann

Personne de contact : Annie Troost, secrétaire administrative du département d'études germaniques, Collège Erasme, bureau c 359, courriel : troost@germ.ucl.ac.be, tél. : 010/474940

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

La présence aux cours de compétence communicative et aux exercices qui les accompagnent est requise si l'on souhaite profiter au maximum de la formation proposée. Différentes séances d'exercices seront proposés à des moments différents.

2. Admission à la mineure

L'étudiant (qui remplit les conditions d'accès arrêtées par le département GERM) adresse à la personne de contact du département la preuve de son acquis minimal dans la langue, sous la forme d'une attestation délivrée par l'école secondaire.

3. Inscription à la mineure

<https://ultra16.sipr.ucl.ac.be:8443/mineure/auth/login.do>

4. Vérification de l'inscription à la mineure

<http://www.ucl.ac.be/etudes/mineures/linscrminfltr.pdf>

5. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du Conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <http://www.uclouvain.be/17344.html>

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site <http://zeus.fltr.ucl.ac.be>

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat du département qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Formulaire d'inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les pré-requis, ...

Ce point n'est pas pertinent pour cette mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

<http://www.ucl.ac.be/etudes/mineures/liste/formin.html> (format PDF)

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté.

Supports disponibles

1. Informations sur le service-cours

Un certain nombre de cours magistraux devraient être progressivement disponibles sur la toile et être idéalement accompagnés d'exercices qui permettront l'auto-apprentissage.

Informations à demander aux titulaires des cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Informations à demander aux titulaires des cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'inscription aux examens des cours de la mineure se prend sur le bulletin d'inscription de l'année d'études principale (secrétariat de votre département).

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : <http://www.ucl.ac.be/etudes/mineures/liste/horexammin.html>

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, les étudiants s'adresseront directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie et lettres.